

Image not found or type unknown



Casier judiciaire et exclusion à l'embauche

Par **ernest**, le **27/01/2008 à 17:27**

Bonjour,
En dehors des professions réglementées et des postes dans la fonction publique, quand doit-on fournir un bulletin du casier judiciaire ?
Est-ce une discrimination à l'embauche si l'employeur réclame le dit casier ? Quel en est son droit ?
Merci par avance.

Par **Jurigaby**, le **27/01/2008 à 20:02**

Bonjour.
On peut demander un extrait du bulletin 3 pour certaines professions non réglementées et dès lors qu'il y a un lien avec la fonction exercée: Banquier, agent de sécurité...etc